

Accès à mon compte personnel déchets !

Plus de 5000 comptes créés !

Vous êtes propriétaires, connectez-vous !

Afin de suivre les fréquences de collecte de votre bac d'ordures ménagères, vous pouvez activer votre compte personnel en vous connectant sur le site Internet de la CCPA.

Pour connaître votre code d'accès, contactez le n° vert 0 800 35 30 25.

www.cc-plainedelain.fr

Rubrique : Déchets → Accès à mon compte déchets

Nous vous rappelons que le N° vert 0 800 35 30 25 est à votre disposition pour :

- commander un bac
- échanger ou remplacer votre bac
- effectuer une maintenance sur votre bac (ex : couvercle cassé)
- signaler votre départ ou arrivée lors d'un déménagement (Obligatoire au même titre que l'eau ou EDF)
- connaître vos levées de bac
- signaler une erreur dans vos coordonnées (nom ou adresse)
- demander votre code d'accès personnel Internet
- signaler un problème d'accès à la rubrique...

Les sacs jaunes pour la collecte sélective sont à retirer à la mairie ou aux ateliers municipaux de votre commune de résidence.

Tel: 04.74.61.96.40
Fax: 04.74.61.94.87
www.cc-plainedelain.fr

143 rue du château
01150 CHAZEY SUR AIN



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain



La Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TiEOM)

Annoncée en 2012, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec part incitative est entrée en application au 1^{er} janvier 2013 avec la comptabilisation réelle des levées de bacs. Parallèlement à l'adoption de cette part incitative, il est rappelé que le taux de TEOM doit, avec ou sans incitation, être le même pour toutes les communes en 2014. Pour mémoire, jusqu'en 2013, il y avait 33 taux différents (1 par commune sur notre territoire) allant de 4.83 % à 11.35 %.

L'objectif de la TiEOM est de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels en offrant aux habitants la possibilité d'en avoir une répercussion financière. Comme la TEOM, elle comporte **une part « dite fixe »** basée sur la **base de taxe foncière**, mais en plus **une part « dite incitative »** qui dépend du **nombre de fois où les bacs sont collectés sur une année**.

Le conseil communautaire du 10 mars 2016 a adopté le principe d'une part incitative limitée à 40 % du montant total de la taxe, et par conséquent une part fixe dépendant du taux à 60 %.

Cette décision conduit à un taux de TEOM unique pour toutes les communes de 5.01 % en 2016.

A RETENIR

En 2016 la TiEOM sera composée de 2 montants sur notre feuille de TAXE FONCIERE :

-Le premier dépendant de la base de taxe foncière de chaque bien immobilier, multiplié par le taux commun de 5.01 % (il s'agit de la part fixe).

-Le second dépendant du nombre de fois où le bac est collecté (il s'agit de la part incitative).
(voir exemple ci-après)

Tarif par bac

Volume du bac	Coût par collecte/levée
80 litres*	2,39 €
140 litres	2,90 €
180 litres	3,25 €
240 litres	3,77 €
360 litres	4,80 €
660 litres	7,39 €
770 litres	8,34 €

*Ce bac n'est plus distribué

Pour ce qui concerne les sacs blancs remis à quelques foyers habitant loin d'un circuit de collecte ou n'ayant aucune possibilité de stockage, le rouleau de 25 sacs de 100 litres est facturé forfaitairement 64 € (soit 2.56 euro par sac) et celui de 50 litres à 53 € (soit 2.13 euro par sac).

Ces tarifs seront appliqués sur les collectes effectuées du 01/01/2015 au 31/12/2015 et seront susceptibles d'évoluer sur les collectes effectuées en 2016.

Comment se repérer sur sa taxe foncière 2016 ?

Prenons un exemple :

Pour un ménage habitant une maison dont la base de taxe foncière est de **2100 €**, équipé d'un bac de 140 litres collecté 23 fois dans l'année 2015.

-La part fixe qui dépend de la base foncière est de **5.01 %** x **2100 €** = 105 €

-La part incitative qui dépend du nombre de collectes sur l'année 2015 est de :
23 collectes x 2.90 € = **67 €**

Pour ce ménage, le montant de la TIEOM en 2016 sera de **172 €**

(Voir taxe foncière ci-contre)

NB : 5.01% taux unique pour les 33 communes
2.90 € : prix d'une collecte d'un bac de 140 litres

TAXES FONCIÈRES 2016 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 010 AIN

Commune : 099 A CHAZEY-SUR-AIN

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ④	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2015	X,XX %	%	%	XX,XX %	X,XXX %	5,59 %		
	Taux 2016	X,XX %	%	%	XX,XX %	X,XXX %	5,01 %		
	Adresse	RUE DE CHAZEY							
	Base	2100			2100	2100	2100		
	Collectes	XXX			XXX	XX	172	XXX	
	Cotisation								
Propriétés non bâties	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2015	XXX			XXX	XX	XXX		
Cotisations 2016	XXX			XXX	XX	XXX			
Variation en % ⑦	XX,XX %	%	%	XX,XX %	X %	XXXX %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Taxe additionnelle ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Chambre d'agriculture		
Propriétés non bâties	Taux 2015	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2016	%	%	%	%	%	%		
	Base terres non agricoles Base: bases agricoles								
	Cotisations 2015								
Cotisations 2016									
Variation en % ⑦	%	%	%	%	%	%			
Dégrèvement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties					Base du forfait forestier ④	Majoration base terrains constructibles ⑤	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État » Base « Collectivité »							X		
La part incitative de la Taxe d'ordures ménagères est de 67 €						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑥		XXX	
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑧			
						Dégrèvement JA « État » ⑨			
						Dégrèvement JA « Collectivité » ⑩			
Références administratives :						Montant de votre impôt :		XXX	

Vos démarches

⇒ Par internet : impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.

⇒ Par téléphone : Votre centre prélèvement service, pour des questions sur la mensualisation ou le prélèvement
0 810 012 011 * - courriel : eps.lyon@dgfp.finances.gouv.fr
- courriel : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3

Le centre impôts services, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux ; à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• sur le paiement de votre impôt :

TRES, LAGNIEU
4 RUE RECTEUR PERRAUD OS 70079 01152 LAGNIEU CEDEX
Tél : 04 74 35 72 20 Courriel : 091017@dgfp.finances.gouv.fr
Accueil du public : avec ou sans rendez-vous TLJ 8h-12h/13h-16h FERME MEVEAM

• sur le montant de votre impôt :

CDI NANTUA SEGT, NANTUA OUEST 8 RUE DES MONTS D'AIN
BOITE POSTALE 8 01130 NANTUA
Tél : 04 74 76 97 48 Courriel : cdi.nantua@dgfp.finances.gouv.fr